



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## perspectives

Question écrite n° 88974

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la médecine traditionnelle chinoise. La Fédération nationale de la médecine traditionnelle chinoise existe depuis trente ans. Elle a pour but la représentation et réglementation éthique et déontologique de l'ensemble de la profession et gère le registre national comprenant la liste des praticiens installés ainsi que celui des écoles. Elle définit ainsi pour toutes les écoles agréées, les critères de formation (programmes et examens) et gère la liste des étudiants et anciens étudiants. La médecine traditionnelle chinoise est reconnue aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, mais pas en France. Cependant, un certain nombre de praticiens qui se réclament de la médecine traditionnelle chinoise ou d'autres médecines douces exercent en toute illégalité sur le territoire. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures pour reconnaître la médecine traditionnelle chinoise et plus généralement les médecines douces.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88974

**Rubrique :** Médecines parallèles

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 2006, page 2720